

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2024	
Date d'affichage et de convocation 19 septembre 2024	L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Puiseux en France s'est réuni en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Yves MURRU, Maire
Nombre de membres En exercice : 27 Présents : 19 Votants : 20	<p>Étaient présents: Yves MURRU, Nicole BERGERAT, Maryvonne JOUANY, Séjiane RENE, Christine MAHE, Martine POUILLIE, Maurice ANDRIEU, Jean-Jacques PERCHAT, Gilles MEKLER, Georges BIRBA, Thierry TABORSKI, Olivier BECRET, Kadidiatou DIEBKILE, Elodie SIMONE, Estelle BOCKEL, Olivier VELIN, Caroline THUEZ, Flavien PARISI, Nathalie CHEVALLIER.</p> <p>Pouvoirs: Francis KLEIJN à Flavien PARISI.</p> <p>Absents: Djemaï LASSOUED, Thierry MARIN-CUDRAZ, Benoît FARRAN, Stéphanie DE CAMPOS, Albert BAFFI, Catherine GASTAN-KLUG et Antoine CALDICOTE.</p> <p>Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désignée pour remplir cette fonction : Christine MAHE</p>

**2024/042 - CREATION DE POSTE DE TECHNICIEN TERRITORIAL AU 1^{ER} OCTOBRE 2024
CATEGORIE B**

Rapporteur : Yves MURRU

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant que suite à la nomination d'un agent au grade de technicien par promotion interne, il est nécessaire de créer le poste.

Le Maire propose à l'assemblée :

Au titre de la promotion interne de catégorie B de créer un emploi de technicien à temps complet à compter du 01/10/2024 au sein du service technique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **ADOpte** ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.
- **CRÉE** un poste de technicien à temps complet à compter du 01/10/2024
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité
- **DIT** que le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement

Le secrétaire,

Christine MAHE

Le Maire,

Yves MURRU



Fait et délibéré le 25/09/2024

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire certifie avoir fait afficher sur le site de la Mairie

Le compte-rendu de la délibération ci-contre

Le Maire certifie exécutoire la présente,

transmise en sous-préfecture de Sarcelles